

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BERGERAC

Délibération n°D20260065

Rapporteur : Fabien RUET

Service : Réglementation, Urbanisme et Gestion Patrimoniale
Secrétaire de séance : Hélène CORMIER

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX, le VINGT-CINQ JUIN, à 18 heures,
les membres du conseil municipal de la Ville de BERGERAC se sont réunis au nombre de 30, 29, 28, 27 à l'hôtel de Ville, en vertu de l'article L.2121.10 du Code général des collectivités territoriales et de la convocation en date du 18/06/2026.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mesdames et Messieurs Fabien RUET, Christian SAUBADU, Julie TEJERIZO, Christine FRANCOIS, François DUHANT, Sandrine HALTER, Roger AUBRY, Séverine PONS, Laurent PESLERBE, Nathalie BRULIN, Jean-Luc MARCILLAC, Daniel GRUNTZ, Thierry LARELLE (1), Hélène CORMIER, Catherine TAVEAU (2), Mariëlle MARTIGNAGO-DUVERT, Valérie BOURNAZEL, Hélène LEHMANN, Julien CHOUET, Romuald PIVETEAU, Agathe SAUMET-ROCHE, Gaëlle SCHNEIDER, Christophe ROUSSEAU (3), Laurence ROUAN, Jonathan PRIOLEAUD, François CORNET, Christian GERARD, Thierry ROUX, Joaquina WEINBERG, Fabien MARTY.

ABSENTS EXCUSÉS :	Thierry LARELLE	a donné délégation à	Roger AUBRY
	Catherine TAVEAU	a donné délégation à	Julie TEJERIZO
	Jacqueline SIMONNET	a donné délégation à	Christine FRANCOIS
	Farid EL KADI	a donné délégation à	Séverine PONS
	Tom PHILIPPE	a donné délégation à	Fabien RUET
ABSENTS :	Philippe MALLARD, Vanessa GOGUILLON.		

- (1) Départ au dossier n° 2 «Approbation du compte financier unique – Exercice 2025».
(2) Départ au dossier n° 4 «Décision modificative n°1 – Exercice 2026».
(3) Départ au dossier n° 2 «Approbation du compte financier unique – Exercice 2025».

**CONVENTION DE PRÊT D'USAGE A TITRE GRATUIT AU PROFIT DE L'ASSOCIATION
DIOCESAINE DE PERIGUEUX ET SARLAT POUR LA MISE A DISPOSITION DE LOCAUX RUE
SAINT-JAMES**

VU les articles L2122-21 et suivants et du Code général des collectivités territoriales ;

VU les articles 1875 à 1891 du Code civil ;

VU la convention de mise à disposition de locaux dénommés « Presbytère Saint-Jacques » en date du 31 mai 1995 ;

VU la délibération n°D20210157 en date du 15 décembre 2021 par laquelle le conseil municipal a autorisé la signature d'un bail au profit de la paroisse pour la mise à disposition de locaux rue Saint-James ;

CONSIDÉRANT que les modalités de la mise à disposition ont évolué depuis cette délibération ;

CONSIDÉRANT que l'association diocésaine de Périgueux et Sarlat disposait de locaux mis à sa disposition au presbytère Saint-Jacques, à la Petite Mission, consistant en un appartement occupé par un prêtre et des locaux d'activités à destination des paroissiens ;

CONSIDÉRANT que dans le cadre de l'installation de Dordonha dans l'ensemble des bâtiments de la Petite Mission, il a été nécessaire de reloger l'association diocésaine ;

CONSIDÉRANT que des locaux pouvant correspondre aux besoins ont été proposés à l'association diocésaine situés rue Saint-James et que l'association diocésaine les a acceptés avec leur configuration suivante : une cour partagée avec l'espace Romain Rolland de 136 m², un appartement de 90 m² à l'étage et des salles d'activité sur deux niveaux ;

CONSIDÉRANT d'une part, que pour pérenniser l'occupation de ces locaux, l'association diocésaine a sollicité une mise à disposition gracieuse durant une période de 30 ans et que d'autre part le coût des fluides reste à sa charge, tout comme les frais généralement mis à la charge des locataires ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **DE RÉSILIER** la convention de mise à disposition de locaux dénommés « Presbytère Saint-Jacques » en date du 31 mai 1995.
- **D'ABROGER** la délibération n°D20210157 en date du 15 décembre 2021, dont l'objet était la signature d'un bail au profit de la paroisse pour la mise à disposition de locaux rue Saint-James.
- **DE PRÉCISER** que la mise à disposition se fera à titre gratuit, pour une durée de 30 ans et que le preneur prendra à sa charge les fluides et les frais d'entretien des lieux.
- **D'AUTORISER** monsieur le maire, ou son représentant, à signer la convention de prêt à usage à titre gratuit de locaux situés rue Saint-James dans l'immeuble cadastré section DM parcelle n°1, constitués d'une cour partagée avec l'espace culturel de 136 m², d'un appartement de 90 m² à l'étage et de salles d'activité sur deux niveaux, au profit de l'association diocésaine de Périgueux et Sarlat à compter du 1^{er} juillet 2026.

Adopté par 32 voix pour : Fabien RUET, Christian SAUBADU, Julie TEJERIZO, Christine FRANCOIS, François DUHANT, Sandrine HALTER, Roger AUBRY, Séverine PONS, Laurent PESLERBE, Nathalie BRULIN, Jean-Luc MARCILLAC, Daniel GRUNTZ, Thierry LARELLE (pouvoir), Hélène CORMIER, Catherine TAVEAU (pouvoir), Mariëlle MARTIGNAGO-DUVERT, Jacqueline SIMONNET (pouvoir), Valérie BOURNAZEL, Farid EL KADI (pouvoir), Hélène LEHMANN, Julien CHOUET, Romuald PIVETEAU, Agathe SAUMET-ROCHE, Tom PHILIPPE (pouvoir), Gaëlle SCHNEIDER, Laurence ROUAN, Jonathan PRIOLEAUD, François CORNET, Christian GERARD, Thierry ROUX, Joaquina WEINBERG, Fabien MARTY.

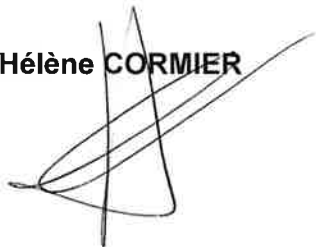
FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, A BERGERAC CE 25/06/2026.

Certifié exécutoire compte tenu du dépôt en Préfecture le - 2 JUIL. 2026

et de l'affichage en date du - 2 JUIL. 2026 d'une durée de deux mois conformément aux indications portées ci-dessus.

La Secrétaire,

Hélène CORMIER



Le Maire,

Fabien RUET

